



TERRITOIRE D'ALBÂTRE

CONCOURS INTERNATIONAL D'IDÉES D'AMÉNAGEMENT DURABLE
2015 / 2016 - 2^E ÉDITION



RÈGLEMENT



TABLE DES MATIÈRES RÉGLEMENT

LE CONCOURS.....	3
a. Caractères du concours	3
1. Etendue du concours.....	3
2. Perspectives du concours.....	3
b. Objet du concours.....	4
1. Un concours conçu autour des enjeux d'un territoire rural et littoral.....	4
2. Site et échelles d'intervention.....	7
c. Le calendrier.....	8
d. règlement.....	9
1. Conditions d'admissibilité et d'inscription.....	9
2. Conditions d'exclusion.....	10
3. Conditions d'engagement.....	11
4. Processus d'inscription.....	11
5. Documents du concours et modalités d'accès.....	12
e. Contenu, présentation et modalités de transmission des propositions à fournir par les candidats dans le cadre du concours.....	12
1. L'inscription : entre le 1er octobre et le 1er novembre.....	12
2. Rendu pour la première sélection : avant le 27 janvier 2016.....	13
3. Rendu final : avant le mai 2015	16
f. Jurys.....	18
Modalités de vote pour l'attribution du Prix du public.....	21
Modalités de vote pour l'attribution du Prix de l'Université de Lille.....	22
g. Les phases de sélections.....	23
h. Prix et valorisations.....	27
i. Droit et propriété intellectuelle.....	31
j. Questions des candidats et aide à la constitution des équipes.....	33
k. Langues du concours.....	33
l. Ressources mises à disposition pour les candidats.....	33
1. Documents d'urbanisme et d'aménagement des collectivités concernées.....	33
2. Cartes.....	34
3. Vidéos et photos.....	34
4. Documents réalisés par le laboratoire TVES.....	34
m. Clause de force majeure.....	35



LE CONCOURS

a. Caractères du concours

1. Etendue du concours

Le concours d'idées UP Territoire d'Albâtre est un concours d'idées d'aménagement durable qui se déroule à l'échelle internationale et s'adresse aux professionnels et étudiants de Master ou plus dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et conception spatiale. Ils peuvent intégrer dans leurs équipes d'autres personnes physiques sans limitation d'âge, de diplôme ou de domaine de compétence. Les critères d'admissibilité sont détaillés dans la partie règlement du présent document.

2. Perspectives du concours

Les propositions réalisées s'inscrivent uniquement dans un concours d'idées et en aucun cas directement de projet. Elles ne pourront avoir pour suite immédiate un marché de maîtrise d'œuvre et ne supposent ni ne présupposent d'engagement de réalisation de l'une ou l'autre des propositions reçues dans le cadre du concours. Le concours d'idées vise à favoriser un processus de création et de réflexion des acteurs de l'urbain. Le concours d'idées est un lieu où peut s'inventer l'aspect et les usages du territoire. Il ouvre donc un lieu d'expérimentations qui doit diffuser la connaissance vers tous les publics. Il doit permettre de débattre, échanger, innover, faire progresser les concepts et les idées en matière d'urbanisme. Les résultats visent à nourrir la réflexion et les pratiques des instances publiques, des citoyens et des professionnels.

Une fois posé ce principe, le concours **Up Territoire Albâtre** tient à apporter une expérience enrichissante pour tous les participants et pour le public, et à respecter la production créative des équipes candidates. Les organisateurs s'engagent donc à rendre visibles les propositions des nominés. Une exposition valorisera les projets retenus, et une publication présentera la démarche et les résultats à l'issue de la remise des prix. Un effort soutenu et des moyens pour communiquer auprès de la presse et des partenaires seront mis en œuvre afin de contribuer à la notoriété des équipes lauréates. Lors du réaménagement, la collectivité transmettra l'appel d'offre aux lauréats afin qu'ils puissent éventuellement participer.

b. Objet du concours

1. Un concours conçu autour des enjeux d'un territoire rural et littoral

Introduction aux enjeux :

Le concours Up a pour objectif une stimulation du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. La notion de territoire induit la prise en compte de toutes les dimensions : une valorisation sociale et économique forte qui s'appuie sur à la fois les forces, les atouts déjà présents et sur aussi l'innovation, la créativité, la liberté de conception. C'est pourquoi cette collectivité s'appuie sur le dispositif de concours international d'idées UP. C'est un territoire volontaire qui investit (Lac de Caniel, nouvelle zone d'activités économiques et touristiques, golf...) et qui se veut avant-gardiste en matière d'architecture et d'aménagement (un prix d'architecture contemporaine pour l'annexe de l'Hôtel communautaire, lancement de Up...).

La Côte d'Albâtre est située au carrefour de pôles de concentration démographique, sociale, entrepreneuriale, culturelle, patrimoniale... Elle est localisée entre Paris et Londres, entre Lille et Le Havre, porte d'entrée vers la mer, porte d'entrée vers une campagne verdoyante... Elle ne profite pas complètement de ses atouts et de ce positionnement stratégique. De plus, le territoire doit se préparer à de nouveaux changements : réunion des deux régions Haute-Normandie et Basse-Normandie, découpage administratif des communes et de la Communauté de Communes, structuration de l'axe Seine, Grand Paris, Ligne Nouvelle Paris-Normandie... Comment créer une nouvelle dynamique opérationnelle et durable ?

La deuxième édition du concours Up renouvelle complètement le champ des concours d'idées car il porte sur un territoire à dominante rurale. Il tire sa spécificité de ses paysages et activités maritimes et agricoles. D'autres questions se posent pour l'avenir : la possibilité d'une reconversion (« l'après-nucléaire »). Le concours se propose d'explorer les champs de l'environnement social et de l'économie locale en appréhendant ses savoirs, ses savoir-faire, ses particularités...

L'originalité réside aussi dans une problématique très rarement formalisée : Up ne s'attache pas à un espace circonscrit, mais propose une réflexion sur les enjeux en posant un regard prospectif large à la fois sur un espace public et un paysage social, pour un réaménagement cohérent et concret à venir. Les candidats peuvent dès lors prendre en compte les multiples échelles socio-spatiales qui traversent la Côte d'Albâtre.

Les équipes contribueront à une réflexion collective qui vise à donner à ce territoire la possibilité de profiter de cette faveur géographique pour se développer, se structurer et constituer un espace unique et reconnu, basé sur les principes du respect de l'environnement et les nécessités du développement social et économique. Un beau défi donc, fondamental et utile...

Les enjeux : la Côte d'Albâtre d'aujourd'hui à demain, de nouveaux aménagements pour de nouvelles perspectives

Les enjeux du concours ont été conçus pour que les équipes inventent un projet, une vision d'avenir qui tient ensemble, l'innovation, la connexion, la structuration et l'attractivité d'un territoire qui gagne à être connu. Ce projet vise à la fois la mise en cohérence de l'évolution de la Côte d'Albâtre et l'intégration de nouveaux éléments audacieux ou surprenants qui tirent toutes les dimensions d'un territoire (économique, sociale, environnementale, culturelle,...) vers le haut, vers le Up. Up Territoire d'Albâtre, c'est :

Innover

- Imaginer des activités économiques innovantes en s'appuyant à la fois sur les forces existantes (mer, agriculture, tourisme, patrimoine, agroalimentaire...), la spécialisation de domaines (lin, activités autour du cheval, activités autour de l'aérodrome de Saint-Valéry - Vittefleur, production énergétique alternative...), les projets en cours (zone de développement économique et touristique, Lac de Caniel...) et en créant de nouvelles activités inédites sur le territoire ou jamais vues ailleurs. Se projeter, dessiner une vision « d'après-centrale nucléaire ».
- Dépasser la contradiction du développement et de la préservation des paysages en proposant des architectures nouvelles pour les bâtiments industriels, tertiaires et agricoles intégrées au paysage.
- Penser des aménagements durablement en considérant la dimension écologique comme un support d'innovation avec une attention sur les particularités (falaises, vallées, littoral, territoire agricole et touristique...).
- Accompagner la transformation territoriale en développant des innovations sociales et fonctionnelles pour favoriser la participation des populations.

Structurer

- L'espace : anticiper les changements structurants et faire du territoire un pôle dynamique, identifié et intégré dans des ensembles plus larges (Ligne Nouvelle Paris Normandie, Grand Paris, Axe Paris Seine, regroupement des régions, redécoupages territoriaux...). Contribuer à l'équilibre et au maillage en renforçant les repères existants et en créer des nouveaux à partir des réserves foncières de la CCCA.
- Le temps : considérer la temporalité propre au territoire en pensant la complémentarité des espaces en fonction des pratiques.
- Les activités : mettre en cohérence les richesses du territoire, par exemple l'utilisation des matériaux « éco-locaux » comme levier-économique et

comme transversalité (préservation des paysages, écosystème, agriculture, économie non délocalisable, formations...).

Connecter

- Proposer un plan et une gestion des flux plus complète et plus efficace en intégrant tous les modes de transports et de déplacements dans un contexte problématique (réseau routier secondaire, disparition du chemin de fer, autoroute en retrait, espaces agricoles à connecter aux mobilités cyclistes et piétonnes).
- Relier l'arrière-pays et le littoral en transformant le trait de côte en trait d'union et valoriser la mer comme un support d'activité intégré au territoire global. Travailler l'épaisseur et la complémentarité paysagère en créant des liens grâce à l'activité (sociale, culturelle, économique, touristique, sportive...).
- Favoriser les liens avec les territoires voisins limitrophes par la terre, la mer ou les transports (Estuaire de la Seine, grandes villes, les côtes anglaises et le New Forest...).
- Rapprocher les populations et les générations et penser des aménagements accessibles pour tous.
- Utiliser les innovations technologiques comme un facilitateur de connexions, un catalyseur du rapprochement social et du développement économique.

Attirer

- Faire connaître le territoire aux populations d'ici et d'ailleurs en valorisant l'exceptionnalité patrimoniale et paysagère (clos-masure, patrimoine architectural, environnement, faune, flore, littoral...).
- Inventer une signature territoriale physique, symbolique ou événementielle identifiée et appropriable à différentes échelles (habitants, image nationale et internationale du territoire, visiteurs, entreprises...).
- Attiser l'envie de découverte du territoire par tous et augmenter les séjours des visiteurs à court, moyen et long termes.
- Faire venir et rester les jeunes et les moins jeunes grâce au cadre de vie pour bien grandir et bien vieillir en favorisant le renouvellement démographique, le maintien des écoles, l'installation de services de proximité et de professionnels de la santé, et en imaginant des formations en lien avec les réalités du territoire et l'innovation économique.

2. Site et échelles d'intervention

Pour répondre aux problématiques soulevées par les enjeux du concours, les candidats pourront prendre en compte plusieurs dimensions en jouant sur quatre échelles spatiales et trois échelles temporelles.

Les quatre échelles spatiales :

- Les candidats pourront choisir de détailler certaines parties du territoire dans leur projet, en s'attachant à des lieux qu'ils considéreront comme stratégiques dans les dynamiques territoriales ou qu'ils concevront comme des pôles structurants.
- Avoir une vision générale de la Communauté de Communes et démontrer la cohérence en terme de projet de territoire : en particulier penser les liens entre littoral, le plateau agricole et les activités économiques.
- La Communauté de Communes et son environnement : construire la continuité des circulations avec le reste du littoral et les territoires voisins, intégrer les grandes transformations régionales, nationales et internationales (Nouvelle Ligne Paris Normandie, Grand Paris, Réunion des régions...).
- La transversalité des échelles pour favoriser la cohérence territoriale et pour élaborer une stratégie globale.

Les quatre échelles temporelles :

- L'échelle du quotidien et du permanent : la Côte d'Albâtre des résidents à l'année, des habitants, de ceux qui y travaillent...
- L'échelle intermédiaire, vacances scolaires et week-end : la Côte d'Albâtre des résidents secondaires et des visiteurs occasionnels.
- L'échelle de l'année avec une variété de rythmes : la Côte d'Albâtre au rythme des saisons, avec les pics de visiteurs de l'été, les atouts à valoriser lors des autres saisons.
- L'échelle du temps long, du patrimoine, du durable. La Communauté de Communes recèle des trésors patrimoniaux : clos-masure, châteaux, patrimoine bâti, patrimoine environnemental, savoir-faire, matériaux locaux (lin, terre, mer...). Elle abrite des équipements (Base de loisirs du Lac de Caniel, Golf...) et veut développer des activités à long terme. Un patrimoine et des équipements existent déjà. Ils présentent un atout indéniable. Mais agir sur un aménagement au présent c'est aussi inventer un patrimoine pour l'avenir, construire un patrimoine futur et prendre en compte les problématiques écologiques (montée des eaux, érosion des falaises...).

c. Le calendrier



OCTOBRE 2015 : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent directement en ligne sur le site www.upalbatre.org



NOVEMBRE 2015 : CLOTÛRE DES INSCRIPTIONS



NOVEMBRE 2015 : UP EXPÉRIENCE

Les candidats prendront la mesure du territoire et des enjeux, et participeront à des actions et des échanges ouvertes à tous les publics



JANVIER 2016 : PREMIER RENDU

Les candidats mettront en évidence la conception et les grandes articulations de leur projet en quatre planches et un dossier de synthèse



FÉVRIER 2016 : ANNONCE DES NOMINÉES

Annonce des 12 à 15 nominés par le comité de sélection



MARS 2016 : MOIS DE L'ARCHITECTURE

Des événements autour du concours et des équipes nominées dans le cadre du « mois de l'architecture » organisé par la Maison de l'architecture de Haute Normandie



MAI 2016 : RENDU FINAL

Une vidéo de présentation du projet de l'équipe et des retombés attendues, accompagnée d'un poster A0 et d'une planche destinée à la jeunesse



JUIN 2016 : GRAND FINAL - EXPOSITION ET CONFÉRENCES, ANIMATIONS

Une exposition pour découvrir les projets nominés, le territoire et le travail des scolaires...Des animations, des conférences, des films, des documentaires...Et les votes du public, des scolaires et de l'Université de Lille !



JUIN 2016 : REMISE DE PRIX / UP NIGHT

Une grande soirée pleine de surprises, et une cérémonie de remise des prix aux lauréats !

d. Règlement

1. Conditions d'admissibilité et d'inscription

Destination du concours et critères d'admissibilité

1. Le concours international d'idées en aménagement « **UP Territoire d'Albâtre** » est ouvert aux professionnels de la conception et de l'ingénierie territoriale : architecture, urbanisme, aménagement, paysage, environnement, design, arts.
2. Les étudiants en Master (ou un niveau équivalent) dans les domaines cités ci-dessus ou en 3^e cycle sont considérés en fin de formation et donc comme des professionnels à venir et sont autorisés à participer au concours qui doit aussi participer à leur insertion et à la dynamisation des réseaux en matière d'aménagement.
3. Les candidats se constituent en équipe de deux personnes physiques au minimum, quatre personnes physiques au maximum. Les équipes constituées peuvent être pluridisciplinaires. Les organisateurs du concours encouragent les associations de compétences complémentaires, en particulier en intégrant dans les équipes des représentants de disciplines universitaires (géographie, sociologie, anthropologie, histoire...) ou artistiques (arts plastiques, mise en lumière...). Des représentants d'associations ou d'autres univers professionnels (santé, éducation, audiovisuel, construction,...) sont aussi encouragés à faire partie des équipes pour y apporté leur regard et leur connaissance de certaine problématiques.
4. L'équipe devra être représentée par un mandataire qui répondra au profil décrit dans les paragraphes 1 et 2 de la partie « Destination du concours ». Le mandataire sera toujours une personne physique. Les organisateurs le reconnaîtront comme l'interlocuteur de l'équipe.
5. Le mandataire devra préciser qu'il possède les compétences et savoir-faire en matière d'urbanisme ou d'architecture ou d'aménagement ou d'ingénierie ou de design (CV des participants, diplômes ou attestation d'inscription, réalisations et expériences ultérieures, références demandés lors du second rendu). Chaque membre de l'équipe doit joindre les documents attestant de sa qualification professionnelle. Cette justification sera demandée lors des seconds rendus.

6. Un participant ne pourra être membre que d'une seule équipe. Dans le cas où un participant intervient dans plus d'une équipe, les équipes concernées seront exclues du concours.

7. Les équipes lauréates, nominées ou inscrites à l'édition précédente sont autorisées à s'inscrire de nouveau aux éditions suivantes du concours Up, dans les mêmes conditions prévues au présent règlement. A l'exception de l'équipe lauréate du grand prix de l'édition précédente qui a le choix entre quatre possibilités exclusives pour l'édition qui suit l'obtention de son grand prix :
 - S'inscrire dans les mêmes conditions prévues au présent règlement
 - Participer à l'évaluation des projets en choisissant un de ses membres pour le grand jury de l'édition 2, les autres membres pouvant, s'ils le souhaitent, faire partie du comité de sélection
 - Ne pas participer au Up, ni en tant que participant ou, ni en tant qu'évaluateur des projets
 - Chaque membre de l'équipe ayant gagné le grand prix peut concourir au sein d'une nouvelle équipe, avec d'autres membres, aux conditions prévues au présent règlement

2. Conditions d'exclusion

Toute personne qui a des liens familiaux, salariés ou d'emploi avec l'un des membres du jury ne peut participer au concours. Ne peuvent également participer à ce concours ni les associés, ni les salariés de ces personnes morales ou physiques.

Les participants doivent s'abstenir de toute communication avec un membre du jury au sujet du concours avant le grand final, sous peine de disqualification immédiate.

Toute candidature qui ne contient pas tous les documents demandés, et toute candidature dont les documents ne sont pas conformes aux formats attendus sera automatiquement disqualifiée.

Tout document demandé ou exigé remis hors délais entraînera de droit l'exclusion de l'équipe concernée.

Un participant dont la proposition est considérée comme non conforme au présent règlement est disqualifié. La décision d'exclusion revient aux organisateurs.

3. Conditions d'engagement

1. Il est souhaité et conseillé mais non obligatoire qu'au moins un membre de chaque équipe candidate soit disponible aux journées de visite des 26 et 27 novembre 2015. En cas de difficulté ou d'impossibilité (éloignement, indisponibilité, coût...), les équipes le préciseront aux organisateurs. L'équipe complète peut évidemment participer à ces actions qui permettront de rencontrer les acteurs de la région, s'imprégner du territoire d'études, observer in situ les problématiques, et travailler avec les habitants et les visiteurs du site à travers des ateliers de participation citoyenne. Les organisateurs publieront sur le site Internet du concours www.upalbatre.org, un maximum de documents issus de ces journées (bilan, vidéos...).
2. Le mandataire de chaque équipe devra être disponible aux journées événementielles de remise des prix les 9 et 10 juin 2016. En cas d'impossibilité, il pourra déléguer un membre de leur équipe ou un représentant. L'équipe complète est encouragée à participer aux actions du final (inauguration de l'exposition, rencontre avec le jury, Up night et remise de prix). A ces occasions, les candidats pourront expliquer et valoriser leur travail auprès d'un large public.
3. Tout participant au concours s'engage également à :
 - Accepter sans réserve le présent règlement
 - Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, ses résultats et la décision du jury
 - Accepter le prix sous sa forme attribuée

4. Processus d'inscription

L'inscription est obligatoire et gratuite pour chaque équipe afin de participer au concours.

L'inscription s'effectue sur le site Internet consacré au concours international d'idées « Up territoire d'Albâtre » : www.upalbatre.org, dans la rubrique "s'inscrire" onglet principal "S'inscrire", qui donne accès à la fiche d'inscription en ligne. Un avis de réception sera envoyé par courrier électronique au mandataire de chaque équipe.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 1er octobre 2015 à 00h01. La fiche d'inscription doit être remplie avant le 1er novembre 2015 minuit. Les fiches reçues en dehors de ce délai, et les fiches incomplètes ne seront pas recevables et l'inscription visée rejetée.

5. Documents du concours et modalités d'accès

Suite à l'inscription sur le site Internet www.upalbatre.org entre le 1er octobre et le 1er novembre 2015 les équipes candidates recevront par courriel une confirmation d'inscription et les codes de connexion à l' « espace candidats » sur le site. Dans cet espace, les équipes pourront télécharger toutes les ressources à disposition et le dossier de consultation.

Il appartient au candidat de vérifier de l'effectivité de leur inscription.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Le cahier des charges du *concours international d'idées d'aménagement durable* regroupant les enjeux, les attentes, les champs d'instigation et les modalités de participation.

Le règlement du concours.

A moins qu'ils aient été rendus publics sur le site Internet www.upalbatre.org, sans accès réservé aux équipes candidates via l' « espace candidats », ou à moins qu'ils n'aient été rendus publics par les organisateurs, les documents du concours et les ressources sont considérés confidentiels pendant et après la durée du concours.

e. Contenu, présentation et modalités de transmission des propositions à fournir par les candidats dans le cadre du concours

Le concours repose sur trois étapes : l'inscription, puis deux processus de sélections auxquels correspondent deux rendus distincts. Toute prestation excédant ou s'écartant de la demande définie dans le règlement sera systématiquement écartée de l'analyse par le comité de sélection, et donc, du jugement par le jury.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des problèmes techniques liés au téléversement des propositions. Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Les organisateurs ne peuvent être tenu pour responsables du dépassement du délai de remise des prestations. Les frais liés à la transmission des prestations des équipes candidates sont pris en charge par les équipes candidates elles-mêmes.

1. L'inscription : entre le 1er octobre et le 1er novembre 2015

La période d'inscription s'ouvre à partir du 1er octobre 2015 00h01 et se clôt le 1er novembre 2015 à minuit. Le dossier d'inscription est disponible en ligne sur le site

www.upalbatre.org, ou disponible sur demande auprès des organisateurs. L'inscription s'effectue directement en ligne sur le site Internet www.upalbatre.org, rubrique « S'inscrire ».

Le dossier d'inscription complet sera retourné avant le 1^{er} novembre 2015 minuit en en format numérique sur le site Internet, (la validation sur la page du site envoie automatiquement un courriel à cette adresse). La réception du mail d'inscription constitue la preuve de la date et l'heure du dépôt. Une confirmation d'inscription sera envoyée par retour de mail après la validation électronique. Elle n'est pas effectuée automatiquement. Ce sont les organisateurs qui envoient la confirmation après vérification des éléments. Cette confirmation fait acte de validation de participation au concours.

Ce dossier d'inscription doit comprendre :

La fiche de participation dûment remplie par chaque membre de l'équipe.

Le mandataire doit pouvoir fournir la preuve de l'engagement des autres membres de l'équipe à tout moment du concours (document de participation signés par les membres).

Tout dossier d'inscription incomplet sera automatiquement invalidé.

2. Rendu pour la première sélection : avant le 29 janvier 2016

Les concepts d'aménagement proposés doivent explorer le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et le lier à son environnement. L'explication du projet et l'expression graphique permettront de comprendre la réponse donnée aux principaux enjeux exposés dans le cahier des charges. L'ensemble de ce rendu devra être transmis en PDF pour la version numérique, et doit respecter les formats demandés pour la version papier. Ces éléments devront être communiqués suivant les formats très précis :

- Une fiche détaillant tous les éléments d'identification. Cette fiche devra être signée par tous les membres de l'équipe, sur papier libre. Elle comprend :
 - Le nom de l'équipe
 - Le nom du projet
 - Le nom du mandataire et ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone et mail)
 - Les noms des membres de l'équipe
 - La localisation de l'équipe
 - La nationalité de l'équipe
 - La date

- La signature de chaque membre de l'équipe

- Une note d'intention de cinq pages maximum, format A4 : une page de garde avec le titre de la proposition et les noms des membres de l'équipe, et quatre pages d'argumentaire. Elle s'attachera à montrer comment les enjeux du programme ont été abordés, décrira le pari urbanistique retenu, détaillera les aménagements proposés et soulignera les effets sociaux et économiques attendus. La note présentera la disponibilité de la technologie requise ou les possibilités d'inventions.

- Une estimation mettant en évidence le coût des différentes articulations du projet, et tenant compte des retombées possibles. Les équipes exprimeront leur estimation de la façon la plus pertinente selon eux. Il s'agit de proposer un modèle pour estimer les coûts en termes de durée et de finances, mais aussi pour dégager les bénéfices, les avantages aussi bien économiques que politiques ou sociaux. Ce modèle économique de transformation du territoire pourra aussi être innovant et démontrer les possibilités d'investissement, et de financement. Il devra aussi montrer la capacité des candidats à imaginer la réalisation des projets en s'appuyant éventuellement sur des dispositifs (européens par exemple,...). Que le prix des transformations soit conséquent ou que la proposition soit peu interventionniste, il s'agit d'évaluer les coûts, de les crédibiliser. Les performances énergétiques et environnementales permettront aussi de montrer les bénéfices.

- Quatre planches format A3, paysage ou portrait, quadrichromie :
 - Planche 1 : planche de présentation générale avec les points forts du projet proposé. Cette planche de synthèse exposera le concept de scénarisation général, à partir de schémas, de plans ou d'illustrations Elle reprendra le fil directeur de l'aménagement et exprimera les grands points du projet.
 - Planche 2 : analyse du territoire actuel (diagnostic) comprenant des croquis, schémas, plans, coupes... à l'échelle qui vous semblera la plus pertinente. Cette analyse sert de point de départ argumentaire.
 - Planche 3 : Un plan d'aménagement d'ensemble à l'échelle qui vous semblera la plus pertinente. Ce plan doit permettre de visualiser le projet au terme des transformations proposées.
 - Planche 4 : Des illustrations, des expressions architecturales, urbaines et paysagères (vues en perspectives, plans et coupes...) d'un ou plusieurs lieux clefs.

L'ensemble du premier rendu permettra au comité de sélection de nommer 12 à 15 équipes. Les planches des premiers rendus des nominés seront l'un des supports de l'exposition finale.

L'orientation doit être spécifiée sur tous les plans. L'échelle de tous les documents graphiques doit être précisée.

Le dossier de 1er rendu complet doit être retourné avant le 29 janvier 2015 minuit en deux formats :

- Un format numérique PDF envoyé par mail à l'adresse upalbatre@gmail.com (date d'envoi effectif de l'email faisant foi)
- Un format papier (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

UP Territoire d'Albâtre - Franck Bodin
Cité scientifique
UFR de géographie
59 655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Un mail de retour faisant office d'accusé de réception sera envoyé aux équipes candidates après vérification des pièces. Ce mail indiquera ou non la conformité du premier rendu au règlement. En cas de non-recevabilité de la candidature, le mail en comportera la justification.

Le comité de sélection étudiera ces propositions et retiendra entre 12 et 15 candidats en fonction de la qualité des dossiers et des critères détaillés dans la partie « Les phases de sélection » du présent règlement. Ces douze à quinze nominés seront prévenus par téléphone et par mail le 22 février 2016. Les résultats seront rendus publics sur le site Internet www.upalbâtre.org. Toutes les équipes seront prévenues des résultats pas mail.

Le équipes nominées par le comité de sélection, pour continuer à participer au concours, produiront un second rendu avant le 6 mai 2016. Les propositions des équipes nominées seront examinées par les instances des quatre jurys du concours.

3. Rendu final : avant le 6 mai 2016

Pour la dernière phase du concours les candidats devront produire trois autres supports principaux qui seront évalués par les jurys et deux supports d'accompagnement (logo et cartel) pour la valorisation et la communication.

Les trois supports principaux :

- Un panneau format A0 en quadrichromie. Ce panneau devra présenter une synthèse d'ensemble et les points forts de la réponse aux enjeux. L'équipe candidate peut utiliser, au choix, en format portrait ou en format paysage. Ce panneau sera présenté lors de l'exposition finale.
- Une planche « jeunesse » en A2. Ce panneau synthétisera le projet pour que les jeunes de 9 à 18 ans puissent l'appréhender et comprendre les processus de transformation du territoire. Il servira à la médiation avec les scolaires, en classe ou lors de l'exposition. Il répond à l'objectif pédagogique du concours. Ludique, didactique... les équipes sont libres de choisir un langage et des modes de représentation adaptés.
- Une vidéo de cinq à sept minutes maximum en format .avi ou en .mov. Cette vidéo présentera l'ensemble du projet dans une forme originale et permettra au public et aux jurys de saisir l'essence du projet. En plus des éléments techniques, urbanistiques et architecturaux de la proposition, elle intégrera une présentation de l'équipe. Cette valorisation permettra de comprendre comment s'organiseront les éléments du projet. Une partie portera sur l'estimation des coûts et une autre insistera sur les bénéfices attendus. Pour traduire en images le projet, tous les moyens peuvent être mis en œuvre (maquettes filmées, scénario, animations...). Ces vidéos seront visionnées par le grand jury en huit clos. Scénariser, métamorphoser : la vidéo peut être utilisée comme un support novateur avec ses techniques et ses possibilités infinies. Cette vidéo sera aussi projetée lors de l'exposition et diffusée à d'autres occasions avant, pendant et après la remise des prix. Elle sera mise en ligne dans la semaine qui suit la date limite de réception du second rendu. Elle peut être construite comme un véritable petit court-métrage.

La qualité du rendu vidéo s'avère donc essentielle. Les équipes peuvent se faire entourer de personnes qui ont des compétences en vidéo et faire apparaître leurs noms dans le générique ou être intégrée directement dans l'équipe.

Deux versions de la vidéo sont demandées, une avec une grande qualité de résolution (720 p ou 1080 p) si possible en Haute Définition, et une autre plus légère pour faciliter la communication (360 p ou 480 p).

Les supports d'accompagnement

- LOGO : Pour rendre les équipes nominées visibles et les identifier, un visuel type « logo » sera à retourner avec le second rendu. Il servira de lien sur le site Internet, de repère visuel lors de l'exposition et sur les bulletins de vote.
- CARTEL : pour l'exposition, un cartel présentera l'équipe et le projet. Il reprendra le logo, le nom de l'équipe, le nom du projet, les noms des membres de l'équipe, la ville, la nationalité ou les nationalités de l'équipe, et un petit texte d'accompagnement de 300 signes (espaces compris).

En plus de ces supports, les candidats ajouteront un CV pour chaque membre de l'équipe, accompagné d'une copie des diplômes ou des justificatifs d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour les étudiants.

Ces rendus vont servir de base à trois types de finalités :

- L'évaluation par quatre jurys différents
- L'exposition
- La publication post-concours

Le mode de communication, la clarté, la pertinence et la logique des propositions se révéleront décisives. Les mêmes supports serviront à faire connaître le projet à des publics très divers et curieux (habitants, scolaires, jeunes, visiteurs, professionnels) et au grand jury doté d'un œil aiguisé, qui lui, aura la lourde responsabilité de distribuer quatre prix professionnels.

La présentation et l'expression permettront de faire connaître le projet à un large public, puisque les rendus serviront de supports à une exposition qui se déroulera en juin. Cette exposition intitulée "Les métamorphoses de la Côte d'Albâtre" permettra au public et aux jeunes de distribuer deux prix. Une diffusion est aussi programmée pour les personnels et étudiants de l'Université de Lille 1 afin qu'ils décernent le prix de l'Université de Lille.

La publication tentera d'atteindre le même objectif en proposant un objet de grande qualité qui devra faire découvrir ce que sont l'aménagement et le travail des équipes.

Le second rendu sera envoyé en version numérique sur clef USB ou sur DVD. Il est demandé une impression A4 de toutes les pièces pour vérification des pièces

numériques. Le tout doit être envoyé à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à l'adresse suivante :

Concours Up Territoire d'Albâtre
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
48 bis, route de Veulettes
76450 CANY BARVILLE

Un mail de retour faisant office d'accusé de réception sera envoyé aux équipes nominées. Ce mail indiquera ou non la conformité du second rendu au règlement. En cas de non-recevabilité de la candidature, le mail en comportera la justification.

f. Jurys

Le concours compte quatre jurys indépendants : le « grand jury » composé de professionnels et de spécialistes, le jury « public », le jury « jeunesse » et le jury « Université de Lille »

Le jury professionnel dit « Grand jury »

Le Grand jury reflète l'esprit et l'ambition du concours international « Urban Project » : interdisciplinaire, transversal et participatif. Il est composé d'une dizaine de membres : acteurs reconnus du territoire, représentants de la Côte d'Albâtre et des collectivités ; des personnalités de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, de l'aménagement, du design, de l'ingénierie urbaine, de l'environnement, de l'associatif, de l'accessibilité, de la recherche (géographie, anthropologie, sociologie...), des artistes, des journalistes spécialisés...

Ce jury aura le mandat d'évaluer les projets nominés selon les critères exposés dans le présent règlement.

Le Grand jury décerne les quatre prix professionnels:

- Le Grand prix
- Le prix de l'innovation
- Le prix de la connexion
- Le prix Stéphane Hessel

Les membres du grand jury seront révélés le 26 novembre 2015 au moment de la conférence inaugurale d'Up experience

Un coordinateur du jury aura la responsabilité de l'animation selon une procédure établie préalablement.

Si un membre du jury se trouvait dans l'incapacité de siéger, les concurrents seront avisés dès que possible, par tous moyens. Cela ne remettra pas en cause la souveraineté des membres du jury présents pour la délibération.

Le jury « jeunesse »

Impliqués dans la vie publique, attentifs aux évolutions du territoire et apprentis de la décision collective, les jeunes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre évalueront les propositions des candidats. Un travail sera engagé avec les scolaires de 9 à 18 ans, et avec le service des TAP de la CCCA (Temps d'Activités Périscolaires). Plus généralement, le laboratoire TVES échangera avec ces jeunes et les sensibilisera aux concepts et aux enjeux de l'aménagement, autant qu'il recevra leurs idées et leurs conceptions de l'avenir de la commune. Les jeunes de moins de 18 ans voteront lors de l'exposition consacrée au concours et lors d'intervention en classe. Ils décerneront le « prix de la jeunesse ».

Cependant, les enfants étant mineurs devant la loi, les organisateurs ne veulent pas leur donner la responsabilité d'un prix monétisé. Ils attribueront donc un prix sous forme d'un cadeau d'une valeur de 4000 euros.

Le public

Les habitants (résidences principales et secondaires), les visiteurs, les amateurs d'aménagement prendront part à ce concours dans un esprit de participation, de concertation et de réflexion collective.

Un prix du public récompensera un candidat en fonction de leurs propres critères.

Habitants, visiteurs réguliers ou occasionnels, passionnés d'architecture ou novices de l'aménagement... pourront choisir le projet qui les transporte dans l'avenir. Après une année d'actions de sensibilisation à l'aménagement et à l'accessibilité, le public aura l'occasion de découvrir le travail de douze à quinze équipes nommées et votera à l'issue de leur présentation lors de l'exposition, et sur le site Internet www.upalbatre.org.

Modalités de vote pour l'attribution du Prix du public

Le prix du public sera attribué à l'équipe qui aura recueilli le plus de voix issues de l'addition de deux modes de scrutin :

- Le vote des internautes sur le site Internet www.upalbatre.org ouvert du 26 mai 2016 à 10h00 au 2 juin 2016 à 18h
- Le vote papier lors de l'exposition « Les Métamorphoses du Territoire d'Albâtre » qui se tiendra du 26 mai 2016 au 2 juin 2016. Les modalités du vote papier seront spécifiées ultérieurement.

Les internautes et les visiteurs de l'exposition choisiront, parmi les 12 à 15 équipes nominées lors du comité de sélection, l'équipe lauréate du Prix du public.

Il est expressément précisé que le vote est UNIQUE et permis par l'inscription sur le site.

Chaque internaute peut voter une seule fois en ligne. Chaque visiteur de l'exposition ne peut voter qu'une seule fois lors de l'exposition. Une personne physique a donc le droit de voter deux fois : une fois par le site, une fois lors de l'exposition. Les votes en ligne s'effectueront via le site Internet www.upalbatre.org sur la base d'un formulaire à remplir. Les limitations se feront sur la base de l'adresse IP.

L'ordre d'apparition des projets sur la page du vote du site Internet sera déterminé par tirage au sort dans les bureaux de l'équipe organisatrice sous les yeux d'un témoin extérieur à l'équipe.

La validité des votes sera contrôlée par voie d'huissier.

Dans le cas où des équipes nominées obtiendraient exactement le même nombre de voix, et que ce nombre serait le maximum attribué à des équipes, elles seraient déclarées ex-aequo et elles devront se partager à parts égales le prix attribué par le public, c'est-à-dire une somme de 4000 euros.

Le prix du public sera remis le 3 juin 2016, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Les internautes, les visiteurs de l'exposition et les membres des équipes inscrites au concours Up Territoire d'Albâtre, c'est à dire toutes les personnes qui participent au concours Up Territoire d'Albâtre, acceptent sans condition le présent règlement.

L'Université de Lille

Cette année l'Université de Lille a souhaité s'impliquer dans le projet Up et soutenir la recherche opérationnelle, l'innovation, l'expérimentation en décernant le « Prix de l'Université de Lille » d'une valeur de 4000 euros.

Chaque équipe comportant une ou plusieurs personnes salariées, étudiants, personnels, stagiaires de l'Université de Lille 1 n'est pas éligible à ce prix.

Modalités de vote pour l'attribution du Prix de l'Université de Lille

Le prix de l'Université de Lille sera attribué à l'équipe qui aura recueilli le plus de voix issues de l'addition de deux modes de scrutin :

- Le vote des personnels et étudiants de l'Université de Lille sur le site Internet www.upalbatre.org . Un lien sera directement accessible sur le site de l'Université de Lille 1, <http://www.univ-lille1.fr/>
- Le vote papier lors de l'exposition « Aménagement, innovation et co-construction d'un territoire, l'exemple d'un concours d'idées sur la Côte d'Albâtre » qui se tiendra à l'Université de Lille 1.

Les modalités et les dates du vote papier et du vote Internet seront spécifiées ultérieurement.

Les personnels de Lille 1 et les étudiants choisiront, parmi les 12 à 15 équipes nominées lors du comité de sélection, l'équipe lauréate du Prix de l'Université de Lille.

L'ordre d'apparition des projets sur la page du vote du site Internet du prix de l'Université et lors de l'exposition sera déterminé par tirage au sort dans les bureaux de l'équipe organisatrice sous les yeux d'un témoin extérieur à l'équipe.

Il est expressément précisé que le vote est UNIQUE et permis par l'inscription sur le site. Sur le site, chaque personne ne peut voter qu'une seule fois en ligne. Chaque visiteur de l'exposition ne peut voter qu'une seule fois lors de l'exposition. Une personne physique a donc le droit de voter deux fois : une fois par le site, une fois lors de l'exposition.

Les votes en ligne s'effectueront via le site Internet www.upalbatre.org sur la base d'un formulaire à remplir. L'identification des votants et les limitations se feront sur la base du numéro de personnel Lille 1 ou du numéro d'étudiant(e) Lille 1.

La validité des votes sera contrôlée par voie des observateurs extérieurs.

Dans le cas où des équipes nominées obtiendraient exactement le même nombre de voix, et que ce nombre serait le maximum attribué à des équipes, elles seraient déclarées ex-aequo et elles devront se partager à parts égales le prix attribué par les personnels et étudiants de l'Université de Lille, c'est-à-dire une somme de 4000 euros.

Le prix de l'Université de Lille sera remis le 3 juin 2016, lors de la Up Night, cérémonie de remise des prix.

Les personnels de l'Université, les étudiants et les membres des équipes inscrites au concours Up Territoire d'Albâtre, c'est à dire toutes les personnes qui participent au concours Up Territoire d'Albâtre, acceptent sans condition le présent règlement.

Observateurs

Un huissier de justice produira les documents de validation des résultats. Il peut être autorisé à assister aux travaux du grand jury, sans y prendre part. Des observateurs veilleront au bon déroulement des délibérations et des votes du public à l'issue de l'exposition.

g. Les phases de sélections

Le concours « Urban Project Territoire d'Albâtre » comprend deux phases de sélections.

Les candidats inscrits au 1^{er} novembre 2015 minuit et qui ont reçu la confirmation d'inscription doivent remettre un rendu au plus tard le 29 janvier 2016 minuit. Un comité de sélection choisira douze à quinze projets qualifiés alors de « nominés ». Ces derniers transmettront un rendu final. Ce rendu final servira de base à une exposition et donc au vote du public et au vote des jeunes. Ces douze à quinze projets seront transmis au « grand jury ».

Le comité de sélection sera composé de membres du laboratoire TVES, de représentants techniques et politiques de la CCCA, d'experts spécialistes des domaines de la conception territoriale et des connaisseurs du territoire issus des structures compétentes : le CAUE de Seine Maritime, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, la Maison de l'architecture de Haute Normandie. Les organisateurs pourront ajouter des membres compétents au comité de sélection s'ils jugent que c'est pertinent. Les membres du comité de sélection seront fixés au 1^{er} décembre 2015.

A titre indicatif, au 1er juillet 2015, le comité de sélection est composé de :

- Pierre Bailleul, géographe-aménageur, responsable audiovisuel et communication, ingénieur d'études, laboratoire TVES, Université de Lille 1
- Jean-Marc Bérépion Le DGS de la CCCA
- Franck Bodin, directeur scientifique du projet, TVES
- Fabienne Fenrich, Directrice de l'ENSA Normandie
- Gérard Fouché, Le Vice-Président de la CCCA
- Sonia Hachard, responsable du projet Up Territoire d'Albâtre de la CCCA
- Marie-Lavande Laidebeur, ethnologue, chef de projet Urban Project, TVES
- Anne Le Bellego, directrice de la Maison de l'architecture Haute Normandie
- Virginie Maury-Deleu, paysagiste conseillère, CAUE 76
- Virginie Tiret, architecte conseillère, CAUE 76

Ce comité se réunira entre le 10 et le 16 février 2016. Le comité de sélection délibèrera valablement si la moitié de ses membres sont présents. Dans le cas contraire, une nouvelle date sera fixée entre le 17 et le 20 février, et le comité délibèrera sans condition de quorum.

S'il s'avère qu'un des membres du comité de sélection a des liens familiaux ou d'emploi avec l'un des participants, ce membre du comité de sélection s'abstient de tout vote, toute évaluation et de tout commentaire au sujet du projet concerné et garde le silence jusqu'à la fin de la discussion sur l'équipe en question.

A l'issue du vote des jeunes, et à l'issue des votes du public, deux prix seront attribués. Ceux-ci ne seront rendus publics que le 10 juin 2016 en même temps que les prix attribués par le « grand jury » constitués de professionnels.

Le « grand jury » évaluera les projets le 9 et 10 juin 2016. La remise des prix se déroulera le 10 juin 2016 lors de la Up Night.

Toute personne qui aura assisté au comité de sélection, au dépouillement des votes ou à la délibération du jury, ou susceptible de connaître des informations sur les nominés ou les lauréats s'engage à garder le secret et ne divulguer aucune indication avant l'annonce des résultats officiels.

Organisation des travaux du jury

Le comité de sélection se réunira entre le 10 et 16 février 2016 pour préparer les travaux du jury, vérifier la conformité des dossiers, et sélectionner douze à quinze projets qu'elle jugera les plus pertinents et qu'elle soumettra à l'appréciation des jurys.

A cette occasion, le comité de sélection exclura d'office de la compétition :

- les prestations incomplètes
- les prestations non conformes au règlement
- les prestations hors format

Le comité de sélection présentera son analyse technique aux membres du jury, et il justifiera le choix des nominés.

L'annonce des résultats

A l'issue du jugement des prestations des nominés par les jurys, le procès-verbal des délibérations établi par huissier de justice indique :

- Les noms des concurrents exclus du jugement.
- Les lauréats et les prix correspondants qui seront remis au mandataire des projets primés.
- Les éventuels accessits ou mentions spéciales retenus par le jury.

Les jurys seront souverains de leurs choix.

Un secrétaire de séance sera désigné par les membres du jury parmi l'un des leurs. Ce secrétaire sera chargé d'établir le procès-verbal des délibérations.

Une copie du procès-verbal sera transmise aux lauréats.

A l'issue des votes, un huissier viendra établir les procès-verbaux pour le prix de la jeunesse et le prix du public.

Tous les résultats seront rendus publics lors de la cérémonie de remise des prix, la Up Night, prévue le 10 juin 2016 soir. Les organisateurs, les partenaires, membres du jury et toutes les personnes susceptibles de connaître des informations concernant les prix attribués s'engagent à respecter le secret jusqu'à l'annonce officielle.

Critères d'évaluation

Le projet lauréat sera celui qui sera considéré comme la réponse la plus juste aux objectifs et enjeux déclinés dans le programme du concours.

Le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Pertinence au regard des objectifs et enjeux déclinés dans le programme.
- Qualité des propositions, en particulier pour la création de dynamique socio-économique, l'innovation et l'amélioration du rapport au territoire.
- Qualité socialisante : la propension du projet à produire une stimulation des rencontres et des échanges.
- La prise en compte de l'accessibilité. Ce critère est considéré comme un incontournable de l'aménagement du territoire. Cette accessibilité est à prendre au sens large aussi bien en ce qui concerne la mobilité, les connexions, la fluidité des circulations, l'accessibilité aux informations, aux technologies... pour toutes les populations, notamment les plus fragilisées.
- Qualité environnementale. Ce critère est considéré comme un incontournable de la conception urbanistique. Le projet doit répondre à des critères de durabilité et le défi et de réussir à concilier activités économiques, technologie et écologie.
- Innovation, originalité, créativité, imagination.
- Qualité de l'articulation entre les particularités du territoire, son passé et la vision proposée de son avenir.
- Qualité de l'articulation entre les différentes parties du territoire et de l'articulation avec les territoires voisins à différentes échelles (locales, régionales, nationales, et internationales... Pour ce dernier point, le jury sera particulièrement sensible à tous les dispositifs permettant de renforcer les liens avec le territoire « jumeau », comme le « New Forest » en Angleterre.
- Capacité du projet à créer une identité et une signature territoriale appropriable pas tous : habitants, acteurs du territoire ou visiteurs.
- Qualité de la communication et de la capacité à s'adresser à des publics différents, professionnels ou non.

- Qualité de création de dynamiques plus larges, de motivation des collectivités concernées, et de développement de l'enthousiasme collectif.
- La prise en compte des contraintes et des documents d'urbanisme. Les candidats construiront leur argumentaire en s'appuyant sur les documents d'urbanisme à la base de toute conception urbaine. L'idée n'est pas forcément de se limiter aux contraintes mais : soit de les reprendre pour montrer comment le projet s'y adapte, soit d'anticiper les arguments et dispositifs de changement ou de contournement. Qu'il soit utopiste et qu'il bouscule pour faire bouger les lignes des fonctionnements urbanistiques ou qu'il soit hyper-réaliste et peu interventionniste, l'idée c'est de pouvoir se projeter dans la réalisation du projet. PLUi, ZPPAUP, SCOT, emprise pour une activité... Beaucoup d'éléments sont consultables sur le site Internet www.upalbatre.org, dans l'espace "Ressources" ou dans l'"Espace Candidats" accessible après l'inscription...
- Crédibilité de la proposition (au sens de la possibilité de sa réalisation même si elle est très innovante, et au sens de l'évaluation approximative des coûts et des bénéfices à moyen et long termes). Autrement dit la faisabilité technique et financière sera considérée comme un critère important. Le projet devra montrer la capacité à évaluer et maîtriser les coûts de production, la disponibilité de la technologie requise, les performances énergétiques et environnementales.

h. Prix et valorisations

Qualificatifs et ventilation

L'enveloppe globale de la dotation du concours est de 28 000 euros, distribuée en sept prix.

Quatre prix seront décernés par le « grand jury » : un « grand prix », puis trois prix avec des mentions spéciales : le prix de la connexion, le prix de l'innovation et le prix Stéphane Hessel, figure qui a marqué la pensée de la transformation sociale et du développement durable. Ce prix sera aussi celui de l'humanisme. Le jury peut attribuer autant d'accessits qu'il le souhaite pour valoriser des équipes qui n'auraient pas obtenu l'un des sept prix.

A ces prix s'ajoutent celui du public et celui de la jeunesse qui n'est pas monétisé.

Cette année, l'Université de Lille a souhaité s'impliquer dans le concours Up et décerner un prix, le « prix de l'Université de Lille »

Montants des prix

Le grand prix :	7000 euros
Prix du public :	4000 euros
Prix de la jeunesse :	cadeau d'une valeur de 4000 euros
Prix de l'Université de Lille :	4000 euros
Prix Stéphane Hessel :	3000 euros
Prix de la connexion:	3000 euros
Prix de l'innovation:	3000 euros

Ainsi, par exemple, si le comité de sélection retient douze nominés, les nominés auront au maximum plus d'une chance sur deux et au minimum une chance sur trois d'obtenir un prix. Car, les jurys étant indépendants et souverains, une même équipe pourrait remporter deux, trois ou quatre prix.

Le montant maximal remporté par une équipe au cas où elle serait plébiscitée par les quatre jurys atteint **15 000 euros, plus le cadeau d'une valeur de 4000 euros, soit un total de 19 000 euro.**

Qualificatifs des prix :

Le grand prix :

Le jury attribuera le grand prix au projet nominé qu'il estimera le plus pertinent au regard des enjeux déclinés dans le programme du concours. C'est celui qui, selon le grand jury, répondra le mieux et le plus globalement à l'ensemble des questions posées par le territoire, celui dont les propositions allieront l'innovation et la créativité tout en associant le développement économique et l'équilibre social. Le grand jury est libre de déterminer ses critères et sa méthodologie afin d'analyser au mieux les projets nominés.

Le prix du public :

Le prix du public sera attribué au projet qui retiendra l'attention de la population, des visiteurs, des amateurs d'architecture et d'aménagement, des citoyens

engagés dans une réflexion sur la transformation des territoires et sur la durabilité des interventions urbanistiques.

Le prix de la jeunesse :

Ce prix sera attribué au projet mobilisant la fougue et l'énergie de la jeunesse de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Retiendra l'attention des jeunes de moins de 18 ans le projet capable de communiquer, leur donnant envie de s'investir, de découvrir les métiers et offrant un nouveau regard sur les richesses et les potentialités de leur territoire. C'est le projet de l'avenir.

Le prix de l'Université de Lille :

C'est le prix de la recherche et de la transmission, celui qui récompensera un projet réflexif et expérimental qui transporte les personnels et étudiants dans les possibilités intelligentes ou surprenantes. Le prix qui interroge les fonctionnements des prises de décisions et des manières de concevoir les territoires. C'est le prix des perspectives de changement.

Le prix Stéphane Hessel :

Ce prix favorisera un aménagement partagé, en hommage à l'humaniste Stéphane Hessel. C'est le pari de l'intelligence collective comme gage de progrès social et de développement économique raisonné.

Le prix de l'innovation

Ce prix sera attribué au projet considéré comme celui qui s'appuie sur des innovations économiques, sociales, technologiques... comme support d'un développement au bénéfice des populations, des entreprises, des commerces, de la projection durable. C'est le prix de la créativité, le prix de l'anticipation.

Le prix de la connexion :

Ce prix est destiné à un projet qui favorise les connexions et l'accessibilité au sens large : connexions sociales, connexions spatiales, connexions technologiques... Tous les modes qui peuvent favoriser la mobilité, la fluidité, les circulations optimisées d'humains, de biens, de services ou d'informations pour contribuer à l'égalité d'accès aux lieux, aux choses, aux connaissances. Les territoires ruraux sont destinés aussi à devenir des « smart territories ». La prise en compte des populations les plus fragilisées bénéficie à tous. C'est le prix du bon sens et de l'ouverture sur l'environnement et vers les autres.

Paiement des prix

Les prix seront payables 60 jours après la remise des prix du 10 juin 2016. Le versement sera effectué par la CCCA au troisième trimestre 2016. Le procès-verbal des délibérations du jury et le document établi par l'huissier de justice pour les prix du public et de la jeunesse permettront la mise en paiement.

Le chèque ou le virement sera remis au mandataire de chaque équipe lauréate d'un prix. Ce chèque sera à l'ordre du mandataire. Ce sera au mandataire de redistribuer le prix au membre de son équipe.

(Un rajout sera fait pour le prix de l'Université de Lille).

Valorisations

La valorisation des nominés est une dimension fondamentale du concours.

Les résultats (nomination et lauréats) seront immédiatement publiés sur le site Internet du concours www.upalbatre.org et feront l'objet d'une campagne de presse adéquate.

Pour respecter la créativité des participants, valoriser les résultats, diffuser les travaux et tirer les enseignements des expérimentations mises en place, une publication sera réalisée après la remise des prix, sous forme d'une revue en quadrichromie ou d'un « beau livre ». La publication mêlera des réflexions scientifiques, les présentations des projets nominés, les regards des habitants... Les organisateurs s'efforceront de permettre sa diffusion maximale.

Plus généralement, des articles scientifiques pourront se pencher sur ce terrain d'expérimentation. D'autres partenariats peuvent être envisagés : vulgarisation, presse spécialisée, publications scientifiques...

Le premier travail sera de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif du projet : participation au concours, participation aux visites et aux événements, fréquentation de l'exposition avec des statistiques sur les types de publics, revue de presse détaillée, synthèse sur l'impact presse, réflexion sur la contribution au rayonnement du territoire...

Enfin, ce concours à dimension internationale implique une valorisation internationale des résultats. D'autres formes sont envisagées, notamment la tenue d'un colloque dans les mois qui suivent la remise des prix.

Par conséquent, tous les participants au concours acceptent que soient divulgués publiquement leur identité, leur proposition et les commentaires du jury qui s'y rapportent.

Ce concours est clairement un concours d'idées et non un appel d'offre. Le projet lauréat n'a pas vocation à être réalisé immédiatement après. Les candidats seront ainsi libres d'imaginer la ville à venir, sans de trop lourdes contraintes. Donner cette

liberté de créativité, c'est donner les possibilités d'inventer la ville de demain et laisser la place à la surprise et l'innovation, mais toujours dans une perspective réaliste.

Cependant, les candidats vont produire un travail, que les organisateurs espèrent de très haute qualité. Par ailleurs, en aucun cas le concours s'oriente vers un « pillage » d'idées. Aussi, au-delà du prix, ce concours doit être transformé en véritable expérience pour les candidats. Si la participation au concours est une prise de risque, les organisateurs ne peuvent espérer une grande qualité de réflexion et de production sans apporter des garanties et des retours. Tout le monde doit retrouver son compte et profiter de cet évènement.

Pour affirmer ce principe de réciprocité, de respect et d'enrichissement mutuel, deux principes sont retenus :

- La visibilité publique des productions des nominés via l'exposition, la publication et la communication
- L'engagement de la part de la CCCA d'intégrer les rendus des lauréats dans le DCE de réaménagement et transmettre ce DCE.

Les candidats s'engagent à faire partie de toutes les actions de promotion et de communication du concours (interviews, photos,...).

i. Droit et propriété intellectuelle

La soumission du dossier de candidature emporte, de droit, l'acceptation de l'ensemble des dispositions du présent cahier des charges.

Chaque candidat s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les Droits de Propriété Intellectuelle.

Chaque candidat atteste et garantit qu'à sa connaissance au jour du dépôt de son dossier de candidature, il dispose de tous les Droits nécessaires pour pouvoir les communiquer et les céder aux organisateurs.

Dans le cadre du présent concours, les candidats auteur d'œuvres cède gratuitement leurs Droits à l'organisateur.

La cession de ces Droits est pour tous pays et pour toute la durée de leur protection par le droit de la propriété intellectuelle. Ces droits comprennent les droits de reproduction et de représentation et notamment les droits d'utilisation, d'adaptation et de mise sur le marché étant précisé que :

- Le Droit de Reproduction comporte notamment le droit de procéder à toute reproduction nécessaire aux actes de chargement, affichage sur écran, exécution, transmission, stockage, le droit de reproduire ou de faire reproduire les Résultats Communs, par tous moyens, sous toutes formes et sur tous supports, notamment informatiques (disquettes, CD-Rom, DVD Rom, disques durs), papier (documentation technique) ou sur tout autre support, en un nombre d'exemplaires illimité, par tout moyen présent et à venir, ou sur tous réseaux analogiques ou numériques, privatifs ou ouverts au public (Internet, Intranet), nationaux et/ou internationaux, pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination,
- Le Droit de Représentation comporte notamment le droit de représenter ou de faire représenter publiquement les Résultats Communs ou leurs exploitations secondaires y compris leur adaptation, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour à savoir la publication, l'exposition publique ou privée, la télédiffusion, la communication par voie analogique et/ou numérique sur tous réseaux informatiques de télécommunications ouverts et/ou privatifs, nationaux et/ou internationaux, pour toute manifestation à caractère privé ou public, interne ou externe, nationale ou internationale, dans les circuits de diffusion et de distribution spécialisés ou grand public,
- Le Droit d'Utilisation comporte notamment le droit d'utiliser les droits pour tous usages, à des fins de recherche et développement ou d'exploitation, pour les besoins propres de l'organisateur ou au profit de Tiers, pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination
- Le Droit d'Adaptation comporte le droit d'adapter en tout ou partie, d'arranger, de corriger les erreurs, de traduire en tous langages, ou de modifier de toute autre façon les droits cédés, notamment par suppression, ajout, intégration totale ou partielle dans un autre logiciel, et de reproduire, utiliser et mettre sur le marché comme défini au présent article les logiciels en résultant, pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination,
- Le Droit de Mise sur le marché comporte notamment le droit de commercialiser les Droits, de les distribuer, louer, à titre gratuit ou onéreux, prêter, ou d'assurer toute prestation de service utilisant directement ou indirectement les Droits, et/ou d'accorder à des Tiers, tant en France qu'à l'étranger par voie de cession, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des Droits de Reproduction, de Représentation, d'Utilisation, d'Adaptation et/ou de Mise sur le marché des Droits tels que définis ci-dessus pour toute la durée de ce droit et sans limitation d'étendue ni de destination.

j. Questions des candidats et aide à la constitution des équipes

Les candidats pourront poser des questions écrites relatives à l'organisation du concours, au cahier des charges ou au règlement avant le 15 janvier 2016 pour les candidats et avant le 1^{er} mai 2016 pour les nominés.

Un onglet « questions » est prévu à cet effet sur le site Internet du concours www.upalbatre.org. Les questions et les réponses seront formulées en langue française ou anglaise.

Lorsque la question est considérée par les organisateurs d'intérêt collectif à l'ensemble des équipes, la réponse sera publiée par Internet et envoyée par mail aux équipes.

Pour aider la création des équipes, et encourager leur composition interdisciplinaire, le site Internet proposera de déposer des annonces de recherches de co-équipiers.

k. Langues du concours

Le français et l'anglais sont les deux langues du concours. La candidature et les documents associés doivent être rédigés ou présentés dans l'une ou l'autre de ces deux langues. Les candidatures seront acceptées uniquement en français et en anglais, aucune autre langue ne sera acceptée.

l. Ressources mises à disposition pour les candidats

1. Documents d'urbanisme et d'aménagement des collectivités concernées

Les organisateurs mettront à disposition des candidats les documents d'urbanisme produits sur le territoire. La diffusion pourra être limitée. Certains d'entre eux ne seront accessibles que sur l'espace candidats du site. Les équipes s'engagent à respecter la confidentialité des documents qui leur sont transmis.

2. Cartes

Des cartes du territoire seront disponibles sur le site Internet. Pour leur proposition, les candidats sont libres de choisir leur support : les organisateurs ne fournissent pas de fonds de cartes « officiel » pouvant servir de base au projet. La production des représentations territoriales fait partie de l'objet du concours.

3. Vidéos et photos

Sur le site Internet seront déposées des vidéos et des photos réalisées par les membres de l'équipe du concours ou par les partenaires. Les documents servent de contextualisation et de base de réflexion. Des crédits sont associés à chaque source iconographique. En aucun cas les vidéos et les photos sont libres de droits, sauf les documents fournis dans « l'espace presse » du site, à condition d'y associer les crédits. Si des candidats, des partenaires, des structures ou des particuliers veulent utiliser ou diffuser ces documents, ils devront en faire la demande auprès des organisateurs.

4. Documents réalisés par le laboratoire TVES

Le laboratoire TVES produira des documents qui accompagneront la réalisation du concours :

- Le présent cahier des charges du concours
- Document de présentation générale faisant office de dossier de presse
- Communiqués de presse
- Vidéos sur le territoire et sur les évènements
- Bilan des journées de terrain des 26 et 27 novembre 2015
- Bilan général

Ces documents seront disponibles et téléchargeables sur le site www.upalbatre.org.

m. Clause de force majeure

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil et de la jurisprudence des tribunaux français.